



 **Abokine**

PARTISANS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Offre Isolation

**Mētisse**[®]
L'isolation durable

Dans une maison, le toit, les murs et le plancher bas concentrent près de 70% des pertes thermiques. Les isoler est donc très efficace pour diminuer les consommations d'un logement et améliorer le pouvoir d'achat de ses occupants.

Grâce au dispositif des CEE, il est possible de financer tout ou partie de travaux d'isolation. Permettant la réalisation de chantiers d'isolation depuis 2012, Abokine vous accompagne pour relever le défi de la transition énergétique !

Abokine, en bref

Abokine est un acteur référent sur le marché des CEE, tissant des relations de confiance et de proximité avec les artisans. Grâce à leur interlocuteur dédié et à l'espace en ligne Abokine, les 3 000 artisans partenaires d'Abokine sont accompagnés pour intégrer le CEE à leurs offres commerciales de la manière la plus simple possible pour eux et leurs clients.

L'accompagnement Abokine

Un objectif : simplifier la vie des artisans !



Un accompagnement

Un interlocuteur dédié qui accompagne les artisans dans toutes leurs démarches de primes CEE.



Un outil simple

Les artisans gardent la main et suivent leurs dossiers sur l'espace Abokine.



Une expertise CEE

Les artisans bénéficient d'une formation aux CEE dispensée par notre équipe d'experts.

L'offre Abokine Isolation

Signataire de la charte « Coup de Pouce », Abokine propose des primes CEE bonifiées aux ménages souhaitant isoler leur logement.

Tous les bâtiments résidentiels, de plus de 2 ans, sont éligibles au « Coup de Pouce Isolation » (maison individuelle, copropriété, bailleurs sociaux)

Isolation d'un bâtiment résidentiel

Isolation de combles et rampants



De **10 €** à **20 €** par m² de primes Coup de Pouce

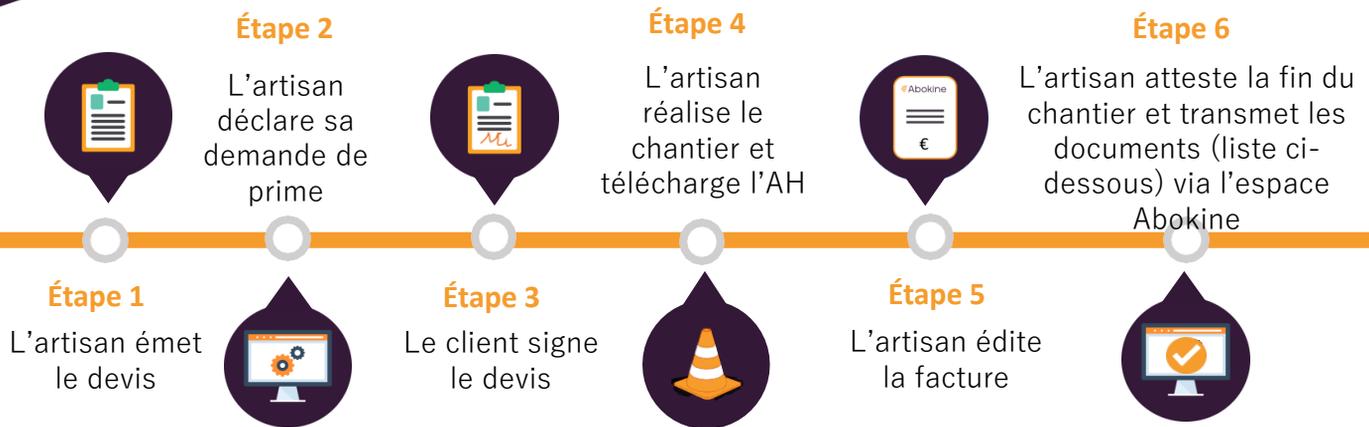
Isolation d'un plancher bas



De **20 €** à **30 €** par m² de primes Coup de Pouce

Un dossier CEE Les étapes indispensables

Avec Abokine, les artisans proposent des primes CEE à leurs clients en toute simplicité !



Un dossier CEE Les documents indispensables

- **Rôle moteur**
Pré-rempli sur l'espace Abokine, c'est le premier document que reçoit le client. Il atteste du rôle actif et incitatif d'Abokine dans sa décision et il précise les caractéristiques de la prime.
- **Devis**
Le devis matérialise l'engagement du professionnel vis-à-vis de son client.
- **Avis d'imposition**
L'ensemble des avis d'un foyer prouve les revenus du ménage (obligatoire seulement pour les ménages Précaires et Grands Précaires).
- **Facture**
La facture conclut les travaux réalisés chez le client.
- **Attestation sur l'honneur (AH)**
C'est un document, pré-rempli sur l'espace Abokine, répertoriant toutes les informations relatives au chantier. Les signataires attestent sur l'honneur que les informations sont véridiques.

Plafond de ressources des clients finaux

Les primes CEE varient en fonction des revenus fiscaux des ménages.

Nombre de personnes composant le ménage	Province		Île-de-France	
	Grand Précaire	Précaire	Grand précaire	Précaire
1	< 14 879 €	< 19 074 €	< 20 593 €	< 25 068 €
2	< 21 760 €	< 27 896 €	< 30 225 €	< 36 792 €
3	< 26 170 €	< 33 547 €	< 36 297 €	< 44 188 €
4	< 30 572 €	< 39 192 €	< 42 381 €	< 51 597 €
5	< 34 993 €	< 44 860 €	< 48 488 €	< 59 026 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 6 096 €	+ 7 422 €

Notre démarche qualité

Dans le cadre de notre démarche Qualité, nous réalisons des contrôles téléphoniques et sur site des chantiers réalisés par nos partenaires.

Nous vous proposons ainsi un suivi de la satisfaction clients et de la qualité de vos travaux. Un bureau de contrôle, agréé Cofrac, évalue de façon aléatoire les chantiers réalisés en s'assurant de leur qualité au regard des règles de l'art.

Les autres aides à la rénovation

Le Coup de Pouce Abokine, c'est non seulement un outil efficace pour participer à la transition énergétique, mais aussi un levier pour différencier et développer votre entreprise.

Les CEE sont compatibles avec d'autres aides financières, notamment :

- Ma Prime Rénov'
- Le CITE (Crédit d'Impôt Transition Energétique)
- L'ECO-PTZ (Eco-Prêt à Taux Zéro)
- La TVA à taux réduit



DES QUESTIONS ?
CONTACTEZ-NOUS !

contact@abokine.com - 02 40 69 64 64